

LA MUSIQUE AU CŒUR DE VOTRE COMMUNE

Fêtes nationales, fêtes de village, vide-greniers, concerts, spectacles, bals, réveillon, etc. **La musique joue un rôle essentiel dans la vie de votre commune** et dans celle de vos concitoyens.

La musique est le fruit du travail de créateurs qui ont confié à la Sacem, depuis 1851, la mission **de collecter et de répartir** leurs droits pour pouvoir vivre de leur art.

Engagée aux côtés de l'AMF, la Sacem a complètement repensé ses forfaits annuels en 2025. Plus simple, **le tarif est tout compris**. Il est fonction de la taille de la commune et du nombre d'événements organisés. **Il intègre :**

- les **événements** en musique dont fêtes nationales, locales, à caractère social, Fête de la musique ;
- la musique en fond sonore dans les **équipements** ;
- le **site Internet** sonorisé ;
- l'**attente téléphonique** musicale.

PLUS SIMPLE, PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS COMPLET

Une déclaration unique et rapide - Vous effectuez une seule déclaration pour toutes vos diffusions musicales de l'année.

Plus de transparence - Vous connaissez à l'avance votre budget de droits d'auteur annuel.

Un coût maîtrisé et raisonnable - Le tarif comporte désormais les événements, les équipements, le site Internet et l'attente téléphonique.

La tranquillité juridique - Vous avez l'assurance de respecter la législation.

NOMBRE D'HABITANTS DE LA COMMUNE RETENU PAR L'ACCORD AMF-SACEM

Le nombre pris en compte est l'addition :

- de la population permanente de la commune ;
- de la population non permanente de la commune, pondérée de 50 % et définie selon le dispositif prévu par le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations de tourisme.



DES FORFAITS SPÉCIFIQUES

TOUS LES ÉVÉNEMENTS EN MUSIQUE DE LA COMMUNE
+ MUSIQUE EN FOND SONORE DANS VOS ÉQUIPEMENTS,
+ SUR VOTRE SITE INTERNET OU ATTENTE TÉLÉPHONIQUE

POUR LES COMMUNES JUSQU'À 500 HABITANTS
QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS

FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE
(droits Spré inclus)

152,01 € TTC

POUR LES COMMUNES DE 501 À 5 000 HABITANTS

FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE
(droits Spré inclus)

	FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE (droits Spré inclus)		
	501 à 2 000 habitants	2 001 à 3 500 habitants	3 501 à 5 000 habitants
3 événements	205,21 € TTC	287,29 € TTC	359,12 € TTC
6 événements	348,87 € TTC	488,40 € TTC	610,50 € TTC
Par événement supplémentaire	40,70 € TTC	56,98 € TTC	71,22 € TTC

Ces tarifs incluent la réduction



Ces forfaits concernent les événements dont le budget des dépenses ne dépasse pas 5 000 € et/ou qui affichent un prix d'entrée n'excédant pas 20 € (40 € pour un repas).

Pour les seules fêtes nationales, locales, à caractère social ou pour la Fête de la musique, ces forfaits peuvent s'appliquer à une association, à la condition qu'une délibération en conseil municipal soit intervenue pour en déléguer l'organisation.

Ces tarifs incluent la Spré. Lorsque vous diffusez de la musique enregistrée (CD, MP3, streaming), vous devez régler la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes-interprètes et producteurs de disques. Vous recevrez une facture Sacem et une facture Spré. Plus d'informations sur www.spre.fr



ON S'OCCUPE DE TOUT !

Pour cela, retournez ce coupon à votre délégation Sacem.

Elle reviendra vers vous rapidement pour mettre en place l'abonnement qui correspond à vos besoins.

- Je suis intéressé par le forfait tout compris**
« Événements + équipements + site Internet + attente téléphonique »
- Je souhaite également prendre en charge les événements de mes associations ou la musique dans mes écoles (voir au verso)**

Nom de la commune :

Nombre prévisionnel d'événements en musique en 2025 à titre indicatif :

Adresse de la mairie :

Contact (nom, prénom) :

Qualité :

Courriel :

Téléphone :

Horaires auxquels vous souhaitez être joint(e) :

jour(s) : horaires :

Retournez ce coupon à votre délégation régionale

Retrouvez ses coordonnées sur sacem.fr > **La Sacem en région**



POUR ALLER PLUS LOIN

LA COMMUNE PEUT AUSSI
PRENDRE EN CHARGE...

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

Prenez en charge grâce à un forfait tout compris, l'ensemble des diffusions musicales données dans vos écoles, crèches et centres de loisirs.

À partir de 135,59 € TTC annuel par établissement pour tous les événements (ce tarif inclut la Spré).

LES ÉVÉNEMENTS DE VOS ASSOCIATIONS

Vous souhaitez payer les droits des manifestations en musique organisées par les associations de la commune (jusqu'à 3 500 habitants).

Le tarif est celui applicable aux associations. Les forfaits présentés dans ce document ne peuvent s'appliquer dans ce cas car ils sont, selon la Loi, réservés aux seuls événements organisés par les communes elles-mêmes.

Contactez votre délégation régionale
Retrouvez ses coordonnées sur
sacem.fr > La Sacem en région



La musique accompagne nos vies et, depuis 1851, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent. Plusieurs centaines de milliers d'auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité.

Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

PLUS DE
85 % DES SOMMES
COLLECTÉES
REVERSÉES
aux créateurs et éditeurs.

PLUS DE **96**
MILLIONS
D'ŒUVRES
françaises et
internationales.



PLUS DE
450 000
CRÉATEURS
ET ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS



sacem

Ensemble, faisons
vivre la musique

PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
des auteurs, compositeurs
et éditeurs.



PLUS DE **60**
BUREAUX
RÉGIONAUX
en France métropolitaine
et outre-mer.



PLUS DE **3 600**
PROJETS
SOUTENUS
un acteur culturel
local engagé.

MERCI aux plus de 440 000 clients de la Sacem
qui diffusent la musique et la font vivre !

Représentation de la Sacem à la Foire de la Musique de Paris - Octobre 2024

Hall 6
Stand
G14

**NOUVEAUX
FORFAITS 2025**
+ SIMPLES
+ ÉCONOMIQUES

**ENSEMBLE
FAISONS
VIVRE
LA MUSIQUE**

**Communes et EPCI
jusqu'à 5 000 habitants**

sacem

yamf
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ